

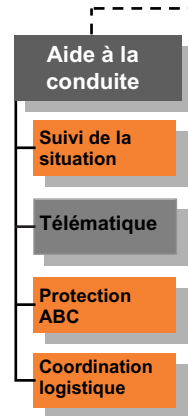
Protection civile

3.3.3 Télématic

La télématic est un des moyens dont dispose l'aide à la conduite. Dès que plusieurs organisations interviennent simultanément, une coordination en matière de télématic devient nécessaire.

Dans ce domaine, les principales tâches sont la planification, la mise en place, l'exploitation et l'entretien des moyens de télématic.

Lorsque plusieurs organisations partenaires sont amenées à intervenir en même temps, il est nécessaire de disposer d'un lieu de conduite commun. Le personnel de télématic (collaborateurs d'état-major) a pour tâche de préparer ce lieu à l'exploitation (mandat de prestations) conformément aux planifications pour qu'il réponde aux besoins des organisations partenaires. Les collaborateurs d'état-major peuvent ensuite, également sur mandat, exploiter et entretenir les liaisons.



Liaisons radio

La protection civile dispose de son propre système radio analogique, le SE-125. En temps normal, ce sont les collaborateurs d'état-major qui utilisent ces appareils. Dans des cas exceptionnels, il est possible de confier ces appareils pour une brève période à du personnel non formé pour cela, à condition de lui fournir au préalable l'instruction nécessaire.



Pose de lignes

En ce qui concerne les liaisons par fil, s'ajoute au réseau fixe le téléphone de campagne. La protection civile est une des organisations partenaires qui sont en mesure de poser des lignes de campagne. Elle dispose pour cela de bobines de câble de 200 mètres. Ces lignes peuvent être utilisées pour des liaisons par batterie locale (BL) comme pour des liaisons commutées, du type de celles que nous utilisons au quotidien.

Comparées aux autres systèmes de téléphonie, les liaisons créées par la pose de lignes présentent l'avantage de ne pas dépendre d'un exploitant de réseau et de fonctionner même lorsque le réseau public est surchargé ou en panne.

Il est également possible de prolonger des lignes du réseau fixe par des lignes de campagne.





Ces lignes sont posées par des collaborateurs d'état-major, en conformité avec les consignes de construction et les prescriptions de sécurité.

Autres moyens de télématique

Les collaborateurs d'état-major peuvent, en cas de besoin, employer, exploiter et entretenir les outils de télématique des autres organisations partenaires pour le compte de celles-ci.



Des centraux téléphoniques appelés autocommutateurs d'utilisateurs et des appareils téléphoniques de différents types sont disponibles pour assurer les liaisons.



Les postes de commandement établis dans des ouvrages de protection sont équipés d'installations normalisées permettant de répondre à tous les besoins en matière de télématique. Les postes de travail ainsi équipés peuvent être mis à la disposition de toutes les organisations partenaires appartenant à la protection de la population.

L'emploi du réseau radio suisse de sécurité POLY-COM (établissement et exploitation de liaisons) est aussi possible dans ces postes de commandement.

